

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 787

présenté par

Mme Essayan, Mme Bannier, M. Berta, M. Garcia, Mme Mette, Mme Maud Petit, M. Balanant, M. Barrot, M. Baudu, Mme Benin, M. Bolo, M. Bourlanges, M. Bru, M. Cubertafon, Mme de Sarnez, Mme de Vaucouleurs, Mme Deprez-Audebert, M. Duvergé, Mme El Haïry, Mme Elimas, M. Fanget, Mme Florennes, M. Fuchs, Mme Gallerneau, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, M. Joncour, M. Lagleize, M. Lainé, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, Mme Luquet, M. Mathiasin, M. Mattei, M. Michel-Kleisbauer, M. Mignola, M. Millienne, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, M. Turquois, Mme Vichnievsky et M. Wasserman

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 24, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement présente au Parlement, avant le 31 décembre 2020, un rapport sur les effets sur les finances des collectivités de la non compensation aux communes et établissements publics de coopération intercommunaux de la prise en charge au coût réel de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le passage pour les communes du régime de financement facultatif à un régime de financement obligatoire des écoles maternelles privées sous contrat engendre un coût élevé pour les finances publiques des communes et EPCI d'implantations et de résidence que les ressources actuellement prévues par le présent PJJ ne compense que partiellement. Dans un souci d'égalité de traitement, il apparaît nécessaire que l'État puisse prendre en charge le surcoût réel de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire y compris pour les communes/EPCI qui auraient déjà mis en place préalablement à l'entrée en vigueur du présent PJJ un versement forfaitaire aux écoles maternelles privées.

Le présent amendement a pour objet de connaître l'impact réel sur les finances des collectivités territoriales de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire.